

ANNEXE ÉQUATEUR
POLITIQUE DE PROTECTION ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES - ÉQUATEUR**1. Règlements applicables**

Loi Organique relative à la Protection des Données Personnelles (Cinquième Supplément n° 459) (ci-après dénommée la « LOPD ») relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de leurs données personnelles.

2. Responsable (propriétaire) de la banque de données personnelles

- **GHL UIO SAS (Sheraton Quito)**
 - RUC : 1793198474001
 - Av. République du Salvador N36-212 et NNUU Quito
- **GHL GYE SAS (Sheraton Guayaquil)**
 - RUC : 0993374210001
 - Av. Joaquín Orrantia G. Plaza del Sol, en face du Mall del Sol, Guayaquil.
- **GHL Équateur SAS (Sonesta Loja, Four Points Sheraton Cuenca et Radison Guayaquil)**
 - RUC : 1793197658001
 - Av. République du Salvador N36-212 et NNUU Quito
- **Holding Hotelera GHL SAS**
 - NIT : 901580112 2
 - Bureau central : Calle 72 # 6-30, Bogotá – Colombie
 - Téléphone : +57 3139333

3. Définitions

Base de données ou fichier: Ensemble structuré de données quels qu'en soient la forme, le mode de création, le stockage, l'organisation, le type de support, de traitement, de transformation, de localisation ou d'accès, centralisé, décentralisé ou réparti fonctionnellement ou géographiquement.

Consentement: Manifestation de volonté libre, spécifique, informée et sans équivoque, par laquelle le propriétaire des données personnelles autorise le responsable du traitement des données personnelles à les traiter.

4. Légitimation pour le traitement des données personnelles

4.1 Invités et clients

Légitimation	But
Exécution d'un contrat	Gestion des réservations et des inscriptions
	Services d'accueil et de séjour hôtelier
	Gestion des paiements et facturation des prestations
	Gestion des services tiers sous-traités par l'hôtel (par exemple, services de transport ou de tourisme)
	Gestion des relations avec les fournisseurs et prestataires externes
Intérêt légitime	Attention et gestion des demandes, requêtes et réclamations
	Envoi d'informations et de publicités sur les promotions, les événements et les services hôteliers
	Analyse des préférences et des habitudes de consommation pour améliorer la qualité des services
	Analyse de l'efficacité des stratégies marketing et amélioration continue des services offerts
	Sécurité et protection de la vie privée
	Contrôle d'accès et sécurité dans les installations hôtelières
	Réalisation d'études de marché et d'analyses de la concurrence
Consentement	Envoi d'informations et de publicités sur les promotions, les événements et les services hôteliers
	Gestion des programmes de fidélisation clients et des offres personnalisées
Respect d'une obligation légale	Respect des obligations légales et fiscales
Intérêt vital	Attention aux urgences médicales et aux situations à risque pour la santé

4.2 Propriétaire, fournisseurs, candidats, collaborateurs et collaborateurs retraités

La légitimation du traitement des données personnelles des fournisseurs, candidats, collaborateurs et collaborateurs retraités sera effectuée principalement sur la base des dispositions de la section 5) de l'article 7 de la LOPD, c'est-à-dire pour l'exécution de mesures précontractuelles au niveau demande du propriétaire ou au respect d'obligations contractuelles poursuivies par l'Hôtel ou un tiers légalement autorisé. De même, ils pourront être traités sur la base de l'intérêt légitime de GHL.

Ainsi, les bases légitimantes de GHL dans le cadre de ses relations avec les Propriétaires, Fournisseurs, Candidats, Collaborateurs et Collaborateurs retraités reposent sur :

- i. Chiffre 5 de l'article 7 de la LOPD, pour l'exécution de mesures précontractuelles à la demande du Propriétaire ou pour l'exécution d'obligations contractuelles poursuivies par le responsable du traitement des données personnelles, Responsable du traitement des données personnelles données ou par un tiers légalement autorisé, qui sont nécessaires à la formalisation du contrat et à l'exécution de la prestation du prestataire.
- ii. Chiffre 4 de l'article 7 de la LOPD, réalisé dans le respect d'une obligation légale, lorsqu'il est nécessaire de respecter les exigences légales en matière de sécurité sociale, d'impôts, découlant d'une convention collective, entre autres.
- iii. Chiffre 7 de l'article 7 de la LOPD, pour satisfaire un intérêt légitime de GHL ou d'un tiers, à condition que l'intérêt ou les droits fondamentaux des Propriétaires ne prévalent pas en vertu des dispositions de la LOPD. L'application sera effectuée, dans tous les cas, de manière proportionnée et la moins intrusive possible.
- iv. Chiffre 1 de l'article 7 de la LOPD, lorsque le consentement du Propriétaire est nécessaire pour effectuer le traitement. Cas dans lequel il sera demandé séparément et dans le strict respect des dispositions de la LOPD à cet égard.

7. Temps de réponse aux requêtes ou aux exigences

GHL répondra à la demande dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la réception de la demande. De son côté, les demandes seront traitées dans un délai maximum de dix (10) jours et le Propriétaire devra suivre la même procédure.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du délégué à la protection des données personnelles de GHL :

- Angie Lorena González Oyola
- +57 601 3139330
- contactenos@ghlhoteles.com

8. Validité et modifications

Cette annexe à la politique de traitement des données personnelles est approuvée le 22 mai 2024, date à partir de laquelle elle est applicable.

Cette politique peut être modifiée par GHL si nécessaire sans préavis, à condition qu'il s'agisse de modifications non substantielles. A défaut, ils seront préalablement communiqués aux Propriétaires.